

**700 - Aménagement du territoire**

**7 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Aménagement du Territoire**

**Rapport n° CD/2018/118**

**Service Chef de file :**

M3 - Entretien et exploitation

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Les compétences du Département en matière d'organisation et d'aménagement du territoire font de lui un acteur incontournable de l'espace alsacien, dans une vision à 360°, résolument transfrontalière.

Garant des solidarités et des cohésions territoriales, le Département s'investit dans le développement du Bas-Rhin, dans une vision équilibrée et audacieuse d'une métropole strasbourgeoise au cœur de l'Europe et de territoires ruraux dynamiques et producteurs de richesses. La poursuite des grands chantiers du Plan Territoires Connectés et Attractifs s'inscrit pleinement dans cet objectif ambitieux, avec plusieurs réalisations emblématiques.

Ces ambitions se traduisent par l'inscription au projet de budget 2019 de 120 M€ de crédits d'investissements, générateurs par effet levier de plus d'1,5 milliards d'euros investis dans l'économie bas-rhinoise pour construire le département de demain, en favorisant l'emploi et l'insertion professionnelle.

Dans le domaine du logement, le Plan Départemental de l'Habitat 2018-2023 doit permettre de répondre aux enjeux majeurs de l'attractivité résidentielle, de l'offre de logements abordables et de la transition écologique.

A l'heure du « Grenelle des Mobilités », de la révolution numérique et de l'ubérisation de la société, et alors que les besoins de déplacements et de transports sont plus que jamais au cœur des préoccupations et des exigences des Bas-Rhinois, l'Exécutif départemental souhaite que le Département se positionne clairement comme un acteur essentiel de l'intermodalité et des mobilités alternatives, tout en poursuivant son soutien au déploiement du Très Haut Débit.

L'attractivité de l'Alsace, la continuité des actions de soutien à l'activité économique, la construction de territoires connectés, l'amélioration de l'habitat, l'engagement concret de la transition énergétique, ainsi que l'amélioration du bien-être des Bas-Rhinois et la préservation de l'environnement dans une logique de développement durable constituent ainsi les priorités que l'Exécutif départemental propose pour 2019.

**Aménagement du territoire : au cœur des mobilités de demain, le Département 1<sup>er</sup> aménageur du Bas-Rhin**

Le Département est le garant des solidarités et des cohésions territoriales. Il assume ce rôle en s'appuyant sur une stratégie d'aménagement du territoire qui repose sur l'ensemble de ses compétences : mobilité et infrastructures, habitat, numérique, tourisme, collèges, aménagement rural, espaces naturels et services publics de proximité.

Positionné et reconnu en tant qu'animateur et fédérateur de proximité, le Département entend ainsi accompagner et dynamiser les territoires pour développer un écosystème local répondant aux besoins de ses habitants, ainsi que de ses entreprises, en facilitant et en accompagnant leurs projets de développement sur le territoire bas-rhinois.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux 5 plateformes départementales d'activités (PFDA) qui maillent le territoire, depuis l'Alsace Bossue jusqu'à l'Alsace centrale en passant par la bande rhénane nord. L'Exécutif départemental entend en effet faciliter, plus particulièrement sur ces sites, et d'une manière générale, l'installation, le maintien et le développement de l'activité économique, génératrice d'emploi et d'une image attractive pour les territoires.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER), il est également proposé de poursuivre l'accompagnement des investissements du Port Autonome de Strasbourg (PAS) sur les sites de Strasbourg et de Lauterbourg, pour les portiques conteneurs et l'accessibilité ferroviaire en particulier.

Le PAS est en effet un outil stratégique au service du développement économique du territoire qui bénéficie d'une connexion optimale et régulière avec les grands ports maritimes européens (Rotterdam et Anvers). A ce titre, le PAS porte aussi des politiques publiques en faveur du report modal et du développement durable par le biais du transport massifié sur barge ou sur train, de la logistique urbaine et de la conteneurisation.

La démarche du « Grenelle des mobilités » est lancée. Elle a pour ambition d'inscrire le Bas-Rhin et sa métropole strasbourgeoise au cœur de l'Europe, tout en donnant leur juste place aux territoires ruraux, à la fois comme territoires producteurs de richesses économiques (tissu industriel, tourisme, agriculture et filières d'énergies renouvelables) et comme territoires de services aux habitants (maillage de polarités urbaines porteuses de services publics, de commerces, de loisirs et de santé...).

La vision stratégique de l'Exécutif départemental en matière d'aménagement du territoire va donc bien au-delà du périmètre départemental. Elle soutient la dynamique du territoire alsacien et vise à construire des partenariats « à 360 degrés », dans une logique transfrontalière forte et intégrée.

Loin d'être un territoire de frange, le Bas-Rhin s'inscrit totalement dans l'espace du Rhin supérieur, en portant une vision maillée et connectée des territoires qui mobilise les relations des bourgs-centre et des villes à l'échelle transfrontalière (Karlsruhe, Offenburg, Lahr, Freiburg,...) et interdépartementale (Bitche - Sarreguemines, Colmar, Mulhouse, Saint-Dié des Vosges, etc).

L'Exécutif départemental entend également que le Département joue pleinement son rôle de pilote de la politique de l'habitat au titre du Plan Départemental de l'Habitat sur le territoire départemental et d'interlocuteur de référence des Communes, des Intercommunalités, des opérateurs de l'habitat (promoteurs, bailleurs sociaux, associations et aménageurs) et des propriétaires privés, bailleurs ou occupants. La prise en compte des impératifs de la transition énergétique dans le secteur de l'habitat et le soutien à la maison alsacienne du XXI<sup>ème</sup> siècles constituent des priorités.

**Des projets emblématiques pour des infrastructures de communication de 1<sup>er</sup> plan** : la poursuite des objectifs ambitieux d'un Plan Territoires Connectés et Attractifs doté de 405 M€

Il est proposé qu'en 2019, le Département dans la continuité des 2 années précédentes, poursuive la mise en œuvre ambitieuse du Plan Territoires Connectés et Attractifs adopté par délibération du Conseil Départemental le 19 juin 2017.

Le renforcement des relations transfrontalières et interdépartementales et l'amélioration de l'accessibilité au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, objectifs phares de ce plan, traduisent concrètement la volonté et la vision d'une mobilité à 360° d'un département au cœur de l'Europe.

La proposition d'inscription de **10 M€** dans le budget 2019 permettra l'achèvement, la poursuite et la mise en chantier de projets emblématiques et porteurs d'avenir pour les Bas-Rhinois, et le développement économique des territoires :

- Travaux de suppression du PN20 à Molsheim ;
- Aménagement de la RD1420 à Wisches ;
- Travaux pour le contournement de Dossenheim-sur-Zinsel ;
- Création d'un giratoire à feux sur la RD1083 à Ichtratzheim-Faubourg ;

Les études pour les autres grands projets : liaison A4-Lorentzen-Bitche, sécurisation des axes Haguenau-Bitche ou Molsheim-Saint Dié, RD1420 à Rothau, etc, se poursuivront dans la perspective d'un investissement global de **50 M€** sur la période 2017-2021 pour les opérations routières structurantes inscrites dans le Plan Territoires Connectés et Attractifs.

L'amélioration de l'accessibilité du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, capitale et poumon économique du Bas-Rhin constitue une priorité une nouvelle fois pleinement affirmée et assumée par l'Exécutif départemental. La participation aux grands projets structurants du territoire dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, pour la construction de la Rocade Sud, l'aménagement multimodal de l'entrée Ouest de Strasbourg, le projet de requalification de l'autoroute A 35 dans l'agglomération de Strasbourg, traduisent de manière concrète l'engagement sans faille du Département au service du rayonnement de la capitale alsacienne et européenne.

De plus, l'inscription dans le Contrat Triennal 2018/2020 « Strasbourg Capitale Européenne » conclu le 17 avril 2018, du projet de création d'une nouvelle liaison d'accès à l'aéroport international de Strasbourg, dont le Département assumera la maîtrise d'ouvrage, confirme bien cette volonté.

L'année 2019 marquera également le lancement concret des travaux de la déviation de Châtenois, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Par ailleurs, et il convient de le souligner, la charge financière de l'entretien et du développement du réseau routier transférées au 1er janvier 2017 à l'Eurométropole de Strasbourg continue d'être supportée par le Département. **3,1 M€**, dont 1,1 M€ affectés à des projets nouveaux, sont ainsi inscrits dans le projet de budget 2019 à ce titre.

Pour le réseau routier départemental, les fondamentaux de la politique routière du Département basés sur la sauvegarde et l'entretien du patrimoine, le maintien de la viabilité en toutes saisons et la bonne gestion du domaine public, garantissent l'accès en toute sécurité des Bas-Rhinois à l'ensemble du territoire et aux différents pôles d'attractivité.

Ces impératifs nécessitent chaque année une mobilisation financière conséquente de la collectivité. Ce sera encore le cas en 2019, où il est proposé que plus de **27 M€** de travaux soient consacrés à sécuriser, entretenir, réparer et exploiter les 3 420 km de routes départementales, avec leurs ouvrages d'art et leurs dépendances.

En complément, le Département soutient et encourage la mobilité transfrontalière vectrice d'emplois, via notamment l'exploitation des bacs rhénans, assurée en régie depuis le 1er

janvier 2009, et qui nécessite une dotation annuelle de l'ordre de **1,2 M€**. Il est proposé que cette dotation soit reconduite en 2019, pour assurer le bon fonctionnement, la maintenance des installations et les travaux d'entretien préventif et curatif des trois bacs.

### **Le vélo : le Bas-Rhin, 1<sup>er</sup> département cyclable de France, trace sa piste**

A l'occasion des rencontres des Départements et Régions Cyclables organisées à Strasbourg en septembre 2016, le Département a signé la déclaration d'intention en faveur d'une politique cyclable ambitieuse sur les territoires. Les objectifs de cette politique portent sur la densification du maillage existant, l'éducation à la pratique cyclable, la coordination des acteurs locaux et associatif, ainsi que sur toutes les actions permettant de faire du vélo un levier touristique et économique de premier plan.

Avec l'inauguration du 1 000<sup>ème</sup> kilomètre d'itinéraire cyclable départemental en 2017, le Département a confirmé sa position de pointe pour la promotion du vélo et de la mobilité cyclable, reconnue sur l'ensemble du territoire national depuis près de trois décennies.

En 2019, l'ambition de l'Exécutif départemental est d'aller encore plus loin, avec :

- la construction d'une passerelle au niveau de l'usine hydroélectrique de la RD2 à Gamsheim, pour la sécurisation du franchissement du Rhin par les cyclistes et les piétons,
- la mise en chantier de nouveaux projets permettant de compléter les itinéraires Molsheim-Saales, Brumath-Haguenau, ou Haguenau-Seltz, inscrits dans le plan vélo 2020,
- le lancement d'actions spécifiques dans les collèges et les entreprises pour favoriser la pratique quotidienne du vélo.

Il est également proposé que le Département, dans le cadre des contrats départementaux, poursuive et renforce l'accompagnement des territoires pour la définition fine de plans vélo à l'échelle locale, avec la perspective d'aménagements qui viendront renforcer et compléter le réseau départemental structurant, avec la vision d'un Plan Vélo à l'horizon 2030.

### **Investir : pour construire le Département de demain**

- Investir dans les grands projets nécessaires à l'aménagement et l'égalité des territoires notamment en matière d'infrastructures : le Département assure un rôle essentiel dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique sur son patrimoine propre (routes départementales, espaces naturels sensibles, canal de la Bruche, Château du Haut-Kœnigsbourg, Le Vaisseau, les collèges, etc.) et participe à la mise en place de la desserte en Très Haut Débit pour tous les Bas-rhinois.

- Investir aux côtés des collectivités locales et de l'Etat dans les projets structurants qui feront levier sur l'emploi et le développement des territoires : avec le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et les contrats départementaux, le Département s'inscrit dans une dynamique de partenariat volontariste.

- Investir dans la formation des citoyens de demain et le soutien à l'économie verte : les filières d'avenir et les évolutions sociétales de demain se préparent dès aujourd'hui et dès le plus jeune âge dans les collèges.

- Investir dans les opérations d'habitat : consolider l'attractivité résidentielle des territoires et permettre l'accès de tous à un logement décent et abordable tenant compte des nouveaux enjeux de société et des évolutions sociétales.

**L'habitat** : une politique départementale renouvelée répondant aux enjeux du Plan Départemental de l'Habitat 2018-2024

Le territoire alsacien bénéficie d'un maillage dense de villes et de bourgs-centre qui assure à la population une offre de services unique dans l'Est de la France, et contribue à son identité et à un développement équilibré des territoires : c'est une des forces du Bas-Rhin sur laquelle il appuie son développement. C'est un des atouts essentiels pour consolider son attractivité résidentielle et économique globale, dans le cadre d'une stratégie fondée sur le triptyque emploi/services/logement, exprimée notamment dans le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI).

Afin de répondre aux besoins en matière d'habitat sur les territoires, et aux besoins de leurs habitants, le projet de PDH 2018-2023 proposera de porter des actions permettant de répondre aux 5 enjeux suivants :

- La nécessité de renouer avec l'attractivité résidentielle en s'appuyant sur des villes intelligentes, capables de gouvernances participatives et de déployer des solutions technologiques permettant de mieux gérer les ressources, de développer de nouveaux services et usages autour du logement, du quartier ou de la ville (Smart City). Le Département, du fait de sa proximité avec les habitants dans plusieurs domaines d'action, est favorablement placée pour impulser et dynamiser une telle démarche ;
- La recherche d'une complémentarité entre la construction neuve et l'attractivité du parc ancien : il s'agit d'encourager les projets de valorisation du patrimoine bâti alsacien, en appui de la stratégie culturelle et touristique du Département, et d'enrayer le processus de démolition du bâti alsacien, considéré comme inadapté aux nécessités d'aujourd'hui. L'enjeu est de trouver une voie nouvelle, partenariale et concertée pour soutenir des modèles économiques et esthétiques dans la construction neuve ou la réhabilitation, capable d'allier le respect d'une identité patrimoniale locale avec les codes d'un mode de vie contemporain, voire même visionnaire sur l'avenir. ;
- Le développement d'une offre de logements abordable, adaptée et accompagnée pour répondre à tous les besoins, car habiter un territoire, une ville, un bourg, ne peut plus se concevoir de manière uniforme et intangible : les besoins des habitants sont de plus en plus diversifiés, en fonction de leur style de vie, de leurs activités professionnelles et sociales, de leur handicap ou de leur avancée en âge ;
- L'accompagnement de la transition énergétique et la poursuite de la lutte contre la précarité énergétique et le mal-logement : à la fois enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, ils constituent de véritables leviers de développement et d'aménagement du territoire. L'Exécutif départemental souhaite que le Département s'engage dans la transformation vers un territoire à énergie positive, en améliorant la gestion du mix énergétique et en engageant une réflexion à la parcelle ou à l'opération, pour favoriser les énergies renouvelables. Cette ambition s'inscrit notamment dans le rôle de chef de file du Département en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Ainsi, il est proposé que le Département poursuive son implication dans une politique de l'habitat qui articule cohésion sociale et solidarité territoriale, en mettant en œuvre la stratégie adoptée le 26 mars 2018.

Afin de faire de l'habitat un levier de développement et d'attractivité du territoire, 4 objectifs stratégiques ont ainsi été proposés comme des sujets d'expérimentation et d'innovation :

- **Le soutien aux centralités** : il s'agit de dynamiser les territoires par un soutien fort aux centralités volontaires s'inscrivant dans une dynamique de requalification du bâti en synergie avec l'attractivité locale au niveau des équipements, des services et de l'emploi. La nouvelle politique de l'habitat recherche un effet levier plus grand pour que le maillage des centralités sur les territoires fonctionne comme relais d'attractivité au bénéfice des bassins de vie et d'emploi. Cette approche vise à soutenir une

dynamique démographique favorable, en accompagnant le développement de nouvelles opérations d'habitat, la rénovation du parc privé, et la nécessaire remise sur le marché de logements vacants. Ainsi, les partenariats engagés en 2018 à Sarre-Union, Saverne et Haguenau seront poursuivis. L'Exécutif départemental souhaite que d'autres collectivités s'inscrivent dans la démarche, en lien avec les propositions validées par les Conseils Locaux de l'Habitat et de l'Attractivité (CLHA).

- **Le déploiement de propositions de réponses à un logement pour tous, en accompagnant les nouveaux modes de vie**: il s'agit de favoriser l'équité territoriale et l'accès de tous à un logement décent et abordable en développant un habitat accessible financièrement, tant dans le parc HLM que dans le parc privé, et en accompagnant le parcours résidentiel de tous les publics, et plus particulièrement les ménages en situation de pauvreté et de précarité, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les jeunes. L'Exécutif départemental souhaite que la palette d'offre résidentielle soit étendue et notamment pour un habitat plus inclusif ;
- **Le développement d'un habitat de meilleure qualité et plus performant énergétiquement** : il s'agit d'encourager les constructions et la réhabilitation des logements à haute performance énergétique, par des actions de sensibilisation et un soutien financier à la rénovation énergétique. L'Exécutif départemental souhaite ainsi que l'offre nouvelle de logement soit innovante énergétiquement, notamment dans le parc HLM, et que les acteurs se mobilisent pour engager la transition énergétique de l'habitat ;
- **Le soutien à la maison alsacienne du XXIème siècle** passe notamment par la mise en œuvre d'un processus de réhabilitation respectueux du bâti, permettant d'offrir aux ménages un habitat moderne et adapté à leur besoins et le développement de solutions résidentielles permettant de remobiliser le patrimoine traditionnel sur le marché immobilier. L'Exécutif départemental souhaite engager les acteurs des filières professionnelles et les partenaires institutionnels dans une démarche de création d'un référentiel sur la Maison Alsacienne du XXIème siècle, tout en favorisant dès 2019 les premières réhabilitations respectueuses du bâti.

Le renouvellement en 2018 de la délégation au Département des aides à la pierre de l'ANAH et de l'Etat, à laquelle le Département adosse sa politique volontariste, permet de poursuivre le soutien à la production, à la rénovation et à l'adaptation du parc public et privé.

Il est proposé, pour l'année 2019, de consacrer à la poursuite de cette politique ambitieuse et volontariste du Département **13,9 M€** en crédits d'investissement et **5,8 M€** en crédits de fonctionnement.

Au service de cette ambition collective, le Département structure et mobilise l'ensemble de ses partenaires de l'ingénierie publique : bailleurs et opérateurs membres du GIE Viabitat67, EPF d'Alsace, ATIP, CAUE, ainsi que SYCOPARC, ADIRA, ADT, Archéologie Alsace, SDEA, etc....

Il est proposé de consacrer un budget de **6,6 M€** pour 2019 en matière d'ingénierie publique à destination des collectivités bas-rhinoises

### **La mobilité** : *le Département du Bas-Rhin développeur de mobilité*

Les besoins de mobilité sont plus que jamais au cœur des préoccupations et des exigences des Bas-Rhinois. A l'heure de la révolution numérique et de l'ubérisation de la société, qui permet une mise en relation immédiate des usagers et des prestataires de services, de nouvelles pratiques de transports et de déplacements se développent. Dans ce contexte, la route reste – et restera de toute évidence pour encore longtemps – le vecteur principal de la mobilité et de l'attractivité du Bas-Rhin.

Gestionnaire d'infrastructures routières et cyclables, le Département se doit de jouer un rôle essentiel et fédérateur. Il est proposé de poursuivre les actions pour développer l'intermodalité et la mobilité alternative, pour encourager à la pratique du covoiturage grâce aux 1 000 places de stationnement mises à la disposition des Bas-Rhinois sur les aires de co-voiturage, en maintenant le service qu'offre le site internet de covoiturage alsacien, ou encore pour imaginer une plateforme de mobilité transfrontalière dans l'espace PAMINA .

Il est également proposé que le Département poursuive, dans le cadre du CPER, sa participation à l'aménagement de la deuxième phase du TSPO (Transport en Site Propre Ouest), équipement structurant majeur des transports et de la mobilité de l'ouest strasbourgeois de demain pour un montant global de **7,34 M€**, alors même que la compétence à agir a été transférée à la Région.

Ces nouvelles mobilités ne peuvent pas s'imaginer sans outils innovants pour l'exploitation du trafic routier, pour la gestion et la sécurisation des déplacements et pour le partage le plus large de ces informations.

Le Département du Bas-Rhin, en s'engageant dès 2013 dans le Schéma Départemental de la Route Intelligente, a pris plusieurs longueurs d'avance et bénéficie d'une compétence et d'un savoir-faire reconnus. Il dispose ainsi depuis 2014 d'un système de radio numérique à la norme TETRA pleinement opérationnel qu'envient de nombreuses autres collectivités.

Pour 2019 il est proposé de finaliser l'interconnexion du réseau radio avec le Département du Haut-Rhin afin de pouvoir disposer d'un réseau de communication particulièrement performant. Ce réseau permettra la transmission et l'échange de données indispensables à la gestion du trafic et à l'information en temps réel des usagers, préalables nécessaires à l'émergence de la mobilité du futur.

La pression concurrentielle des aéroports voisins (Karlsruhe-Baden et Bâle-Mulhouse situés à 50 ou 100 km) sur celui de Strasbourg est extrême. Les bases des compagnies low cost qui y sont implantées profitent de taxes réduites pour se développer au détriment de l'aéroport de Strasbourg.

Pour soutenir l'aéroport de Strasbourg, les collectivités locales ont mis en place en 2012, dans le cadre du contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne, un dispositif unique et original de financement de la baisse de la taxe d'aéroport, couplé avec le soutien aux lignes régulières européennes en obligations de service public (Amsterdam, Madrid, Prague).

Sans ce dispositif, les écarts de régime fiscal seraient encore plus défavorables à l'aéroport de Strasbourg. Ce dispositif, reconduit dans le nouveau contrat triennal 2018-2020, a fait ses preuves, il s'avère toutefois insuffisant et fragile dans le temps.

Pénalisé par le régime fiscal favorable et dérogatoire de ses concurrents, l'aéroport de Strasbourg est entravé dans son développement. L'accessibilité internationale de la capitale européenne s'en trouve fortement menacée. Il est vital pour l'aéroport de Strasbourg de se voir doter de conditions concurrentielles équivalentes à celles de ses concurrents suisses et allemands, et il est donc proposé de poursuivre l'ensemble des actions prévues dans le contrat triennal.

### **Le Très Haut Débit (THD) : un projet précurseur à l'échelle de l'Alsace**

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la Région Alsace ont adopté en 2012 un Schéma départemental d'Aménagement Numérique et créé un Réseau d'Initiative Publique (RIP) THD Alsace permettant d'envisager une couverture à 100 % en très haut débit hors zones privées d'ici 2022. Sans cette intervention publique forte, la moitié de la population alsacienne aurait été à l'écart du Très Haut Débit, subissant ainsi une nouvelle fracture numérique.

Durant l'année 2018, le déploiement a atteint son rythme de croisière avec 80 000 prises commercialisables d'ici fin décembre, sur un total de 380 000 sur l'ensemble du territoire. Ceci dans un programme de travaux global dont le coût est estimé à près de **450 M€**.

Il est proposé que le Département, dans le cadre de la convention partenariale relative à la mise en œuvre, au financement et au suivi du projet Très Haut Débit Alsace, conclue le 25 avril 2016 entre la Région, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin, participe en 2019 à hauteur de 454 000 € au financement de la subvention d'équilibre de la DSP. Pour mémoire, la participation globale du Département, s'élève pour la durée de la convention à **3 459 034 €**, montant plafonné non révisable.

**Environnement** : *Un engagement du Département pour l'aménagement rural, la vitalité agricole et la préservation de l'environnement*

La compétence Espaces Naturels Sensibles (ENS) constitue le socle de l'action du Département en matière d'environnement. La vision départementale inscrite dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels décline cette compétence en la mettant au service de l'attractivité, de l'emploi et du développement territorial.

Les espaces naturels, et en premier lieu le canal de la Bruche, priorité du Département, ont vocation à devenir des vitrines de la politique ambitieuse du Département en matière de démonstration de la transition énergétique, du développement du tourisme et de l'économie verte ainsi que de la préservation du cadre de vie et de la biodiversité. Dans ce cadre, le partenariat refondé en matière d'éducation à l'environnement contribue de manière cohérente aux actions éducatives en direction du public des collégiens, qui sont les citoyens de demain.

L'agriculture est une autre composante structurante du dynamisme des territoires du Bas-Rhin et de l'économie locale. Il est essentiel de conserver une agriculture bas-rhinoise dynamique, diversifiée, vivant de son travail afin de préserver l'emploi agricole direct et indirect induit dans les industries agroalimentaires.

L'Exécutif départemental souhaite que les Bas-Rhinois puissent avoir accès à une alimentation locale de qualité. Cela passe par un soutien au maintien de la diversité des productions animales et végétales, au développement de tous les maillons d'un approvisionnement local avec des produits de qualité, à la restructuration et à l'adaptation des outils de production au contexte économique et climatique actuel, en particulier par l'aménagement foncier, par la vigilance sanitaire pour offrir les meilleures garanties aux consommateurs, ainsi que par la valorisation des produits agro-alimentaires issus des productions locales.

Les aménagements fonciers constituent un outil de développement durable des territoires, sous maîtrise d'ouvrage du Département, avec une gouvernance locale s'appuyant sur les commissions communales d'aménagement foncier. Ils permettent des gains de productivité pour les entreprises agricoles et forestières, et une meilleure valorisation des productions agricoles et forestières.

Ainsi, le Département consacre près de **3 M€** à sa politique en matière d'aménagement de l'espace rural, de préservation et de développement des espaces naturels.

Dans cet esprit également, le laboratoire départemental d'analyses apporte son expertise en matière de service public dans la gestion des risques et des crises dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire et de la santé des végétaux. Il accompagne les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leur compétence par la formation, le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène par les audits et le conseil. Il constitue un outil de veille et de sécurité sanitaire au service de tous les Bas-Rhinois.



**Développement durable** : *satisfaire les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins - (rapport Bruntland 1987)*

L'approche du développement durable s'inscrit dans l'ensemble des politiques départementales et fait l'objet d'un rapport spécifique. L'enjeu majeur au titre du développement durable est celui de la transition énergétique sur lequel le Département va se mobiliser de manière renforcée dans les années à venir.

Il est proposé de retenir quatre axes principaux pour guider cette mobilisation :

- concevoir les bâtiments du XXI<sup>ème</sup> siècle, sobres et innovants,
- agir auprès des Bas-Rhinois pour accompagner durablement la transition énergétique,
- faire de l'Alsace une terre d'innovation de la transition énergétique et écologique,
- accompagner les territoires pour organiser la mobilité.

Par ailleurs, il est proposé que les objectifs du développement durable soient pris en compte de manière renforcée dans la définition des politiques départementales, et notamment dans les domaines suivants :

- la construction de nouveaux partenariats avec les territoires,
- le Plan Départemental de l'Habitat,
- le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

La commission Dynamiques territoriales, réunie le 26 novembre 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations proposées pour la mise en œuvre de la politique 7 - Aménagement du Territoire telles que présentées dans le présent rapport.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'gn', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY